

# Calendrier prévisionnel de la démarche CLS

Ce rétroplanning est proposé à titre indicatif et s'adaptera aux spécificités du territoire.



## CADRAGE

- Rencontre entre la Collectivité territoriale et la Délégation Départementale ARS - acculturation des élus sur les notions de santé globale (déterminants sociaux de santé, inégalités sociales de santé, ...) et de méthodologie des CLS
- Délibération en instance décisionnelle de la Collectivité territoriale porteuse de la démarche CLS
- Demande du Profil Santé réalisé par le CREAI-ORS à la Délégation Départementale ARS
- Signature du contrat-cadre par l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, en présence du Directeur Général de l'ARS Occitanie
- Recrutement du coordinateur.trice CLS

## DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ & PLAN D'ACTIONS

- Elaboration de la stratégie du diagnostic local de santé (méthodes, outils, ...)
- Réalisation de l'enquête qualitative (entretiens semi-directifs, questionnaires, focus groupe thématiques, ...)
- Réalisation de l'enquête quantitative (analyses de données quantitatives et à la réception des documents du CREAI-ORS)
- Rédaction et validation du diagnostic local de santé en COPIL
- Définition des objectifs opérationnels à partir du diagnostic local de santé
- Lancement des groupes de travail & élaboration du plan d'actions
- Validation du plan d'actions détaillé et des fiches actions priorisées pour l'année en COPIL

## SIGNATURE ET LANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS CLS

- Signature de l'avenant au contrat-cadre CLS

## MISE EN OEUVRE, SUIVI & ÉVALUATION DU PLAN D'ACTIONS

- Consolidation des fiches actions avec les pilotes et partenaires associés
- suivi régulier du plan d'actions (instances techniques, groupes de travail ...)
- évaluation annuelle du CLS - ajustement du plan d'actions et amélioration continue
- évaluation finale à 5 ans du CLS - décision de reconduire le CLS en tenant compte des recommandations et orientations issues de l'évaluation